



VILLE DE LURE

MARCHE PUBLIC

DE MISE A DISPOSITION, INSTALLATION,
MAINTENANCE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DE
MOBILIER TYPE PLANIMETRES ET ABRIS
VOYAGEURS ET DE SIGNALETIQUE COMMERCIALE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres :
Vendredi 03 novembre 2017 à 17h00

ARTICLE 1 – ACHETEUR PUBLIC

Mairie de Lure
02 rue de la Font
70200 LURE
mairie@lure.fr

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

Il s'agit d'un marché de services divisé en 2 lots :

- Lot 1 : MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DE MOBILIER URBAIN TYPE PLANIMETRES (format 2m²) ET ABRIS VOYAGEURS
- Lot 2 : MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE
- En option : installation d'un écran numérique extérieur afin d'y afficher les informations décidées par le pouvoir adjudicataire. Les informations seront transmises depuis la mairie jusqu'au lieu d'installation de l'écran sans installation de câbles ; préciser le montant de cette prestation.

Les mobiliers urbains planimètres et abris voyageurs ainsi que la signalétique seront neufs.

Le ou les titulaires du ou des marché(s) devra(ont) assurer :

- La mise à disposition, l'installation et l'entretien du mobilier urbain avec création des supports nécessaires, de même pour la signalétique commerciale de la Ville de Lure selon les prescriptions indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

En contrepartie de cette prestation, la collectivité lui accorde l'autorisation d'occupation du domaine public et l'autorisation d'affichage publicitaire sur une des faces des planimètres.

Ce marché fait l'objet de 2 lots. Les variantes ne sont pas admises.

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE

Le marché prend effet à compter de la date de réception de sa notification et aura une durée de 12 ans.

ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Ce marché de prestations de service est un contrat à titre onéreux, sans contrepartie de paiement, ni par la collectivité, ni par l'utilisateur du domaine public. L'ensemble des prestations réalisées par le candidat retenu est financé par les rémunérations des recettes publicitaires

ARTICLE 5 – PROCEDURE

Le présent marché est une procédure formalisée en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 6 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A – Sélection des candidatures

Le candidat devra fournir tout renseignement permettant d'évaluer ses capacités professionnelles techniques et financières.

Il fournira :

- L'acte d'engagement, DC1, DC2, DC3
- Une attestation sur l'honneur précisant que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir, d'une condamnation pour infraction au code du travail, et est à jour de ses cotisations et fiscales.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Un dossier de présentation de la société.
- Les pièces du marché dûment signées.

B – Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Critères d'attribution du lot 1 :

1. Valeur technique de l'offre : 60 %
 - Qualité des services rendus par le prestataire à la Collectivité Territoriale jugée au vu de son mémoire technique (délais et modalités d'implantation, fréquence et modalités des nettoyages, délais d'intervention pour l'entretien et la maintenance s'ils sont inférieurs aux délais maximum contractuels définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières) : 40 %
 - Qualité des matériaux présentés en termes d'usages, de solidité, de résistance au vandalisme et dégradations : 20%
 -
2. Valeur esthétique des mobiliers : 25 %
3. Valeur environnementale de l'offre : 15 %

Critères d'attribution du lot 2 :

1. Valeur technique de l'offre : 50 %
 - Qualité des services rendus par le prestataire à la Collectivité Territoriale jugée au vu de son mémoire technique (délais et modalités d'implantation, fréquence et modalités des nettoyages, délais d'intervention pour l'entretien et la maintenance s'ils sont inférieurs aux délais maximum contractuels définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières) : 35 %
 - Qualité des matériaux présentés en termes d'usages, de solidité, de résistance au vandalisme et dégradations : 15%
2. Valeur esthétique des mobiliers : 20 %
3. Valeur environnementale de l'offre : 10 %
4. Prix de location des panneaux de signalétique proposé aux acteurs économiques : 20 %

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIF

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 250 jours à compter de la date limite de réception des offres.

L'unité monétaire est l'euro. La langue utilisée est le français.

ARTICLE 8 – MODALITES DE REMISES DES OFFRES

Les candidatures et les offres sont à adresser à :

Monsieur le Maire de la Ville de Lure
Services Techniques
06 rue de la Font
70200 LURE

Portant la mention :

« offre pour le marché de mise à disposition, installation, maintenance et exploitation publicitaire du mobilier urbain type planimètres et abris voyageurs et de signalétique commerciale » - NE PAS OUVRIR

Le pli sera expédié en recommandé, avec avis de réception, ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse ci-dessus ou de manière dématérialisée, sur la plateforme prévue à cet effet.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Selon l'article 46 du Code des Marchés Publics, le marché ne pourra être attribué que si le titulaire du marché produit des certificats sociaux et fiscaux délivrés par les administrations et organismes compétents, en remplacement de la déclaration sur l'honneur indiquée au paragraphe 6a, dans un délai d'une semaine à compter de la date de réclamation.

Les renseignements complémentaires éventuels sur le cahier des charges sont demandés par le candidat 10 jours minimum avant la limite fixée pour la réception des offres. Ils seront communiqués six jours au plus tard avant la limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 10 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Cette date est fixée au **Vendredi 3 novembre 2017 à 17h**

